



+PROFESSION

03 Septembre 2012

La boulangerie-pâtisserie défend son taux réduit

Tandis que la **Ministre déléguée au tourisme Sylvia Pinel** a prévu de prendre la parole le 10 septembre sur l'impact de la baisse de la TVA dans la restauration suite au rapport remis par le député Thévenoud, le syndicat des magasins de boulangerie-pâtisserie met en garde le gouvernement sur la tentation de maintenir la TVA de l'activité de ses enseignes sur celle des restaurateurs. Le SMBP rappelle que les enseignes adhérentes **vendent des produits de première nécessité**, qu'il s'agisse de pain, de viennoiserie, de pâtisserie ou de produits traiteurs (y compris les sandwiches, pizzas, quiches et croques). Et le syndicat de juger fallacieux d'aligner la fiscalité de ces produits sur le régime de la restauration commerciale lorsqu'ils sont emportés et non consommés sur place. Aucune raison donc de comparer un sandwich à emporter avec un repas gastronomique pris dans un cadre plus soigné.

Cette ligne de fracture est d'autant plus grande que les magasins de boulangerie-pâtisserie n'ont bénéficié d'aucune aide, à l'instar des restaurateurs. Le SMBP rappelle enfin, que les enseignes qu'il représente s'efforcent depuis toujours d'apporter des solutions satisfaisantes en rapport qualité/prix pour les consommateurs les plus modestes. Et que face à la grande distribution qui s'est clairement positionnée sur le snacking, elles sont parfois dans l'obligation de développer une activité de « petite restauration boulangère ».